

Liste de contrôle **CFST**

Salons de coiffure, ongleries



Accordez-vous suffisamment d'attention à la sécurité et à la santé?

La sécurité et la protection de la santé revêtent également une grande importance dans les salons de coiffure ou dans les ongleries. En cas de négligence, le prix à payer est lourd. Maladies graves avec incapacité de travail souvent longue ou même abandon de la profession ne sont pas à exclure.

Les principaux dangers sont:

- dermatoses
- affections des voies respiratoires
- troubles de l'appareil locomoteur

Si vos collaborateurs sont bien instruits et veillent au respect des règles de sécurité, vous pouvez réduire considérablement le risque pour la santé. A cet égard, l'utilisation correcte des cosmétiques, installations et appareils jouent une grande importance.

Cette liste de contrôle vous aidera à identifier les dangers et à prendre les mesures de protection correspondantes.

Cette liste de contrôle est née de la collaboration des partenaires suivants: SECO; AIPT (représentée par l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich); Suva; *coiffuresuisse*, Berne; Sties Coiffure, Winterthur.

Illustrations avec l'aimable autorisation de la Suva; *coiffuresuisse*, Berne; Coiffure Pia, Uster; Sties Coiffure, Winterthur.

Référence CFST: 6808.f



Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veillez les noter au verso.

Peau

- 1** Les bijoux portés aux bras et aux mains sont-ils enlevés avant le travail?
- Il s'agit d'une question d'hygiène (résidus de produits, salissures, etc. sous les bijoux); les bijoux fantaisie contenant du nickel ainsi que les piercings peuvent par ailleurs provoquer des allergies.
- oui
 en partie
 non
-
- 2** Existe-t-il dans votre salon un plan de protection de la peau? Est-il respecté pendant le travail?
- Un plan de protection de la peau comprend des mesures en faveur de l'utilisation de crèmes protectrices, de produits nettoyants pour les mains et de crèmes de soin (figure 1).
- oui
 en partie
 non
-
- 3** Le personnel applique-t-il une crème protectrice avant le travail, y compris sur le contour des ongles (figure 2) et entre les doigts (figure 3)?
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Des gants et des crèmes pour les mains appropriés sont-ils mis à disposition?
- Attention! Ne pas utiliser de gants en latex poudrés: ils peuvent provoquer des allergies.
- Gants appropriés: voir documents d'instructions selon figure 27, référence Suva 88804.f
- oui
 en partie
 non
-
- 5** Lors du contact avec des substances cosmétiques (pose, vérification du changement de couleur, rinçage, etc.), le personnel porte-t-il des gants à usage unique et ne les utilise-t-il qu'une seule fois?
- oui
 en partie
 non

Tableau à afficher

Notre plan de protection de la peau

Avant de commencer un travail

1. Enlever les bagues
2. Mettre une crème protectrice, sans omettre le pourtour des ongles et entre les doigts!

Durant l'activité

Activité	Shampooing	Contour du développement de la couleur Test d'assouplissement Faire	Shampooing	Mélange: appliquer sur zones les cheveux, les cheveux courts, les liquides de permanente et les produits de décoration	Nettoyage à l'eau ou à l'alcool des instruments de travail, des appareils, des outils et des locaux
Méthode de protection de la peau					
Face des gants, visage protégé		X		X	
Porte des gants, protection visage			X		
Porte des gants, protection visage					X

A la fin de l'activité

Se rincer les mains à l'eau			X		X
Se rincer les mains à l'eau et se laver les yeux avec un savon doux	X			X	
Se sécher les mains avec un sèche-mains	X		X	X	X
Si ondes les mains, il faut avec une crème de soin	X		X	X	

Après avoir terminé le travail Traiter ses mains avec une crème de soins plutôt grasse

Figure 1: le plan de protection de la peau du manuel de solution par branche *coiffuresuisse* a été spécialement développé pour les coiffeurs.

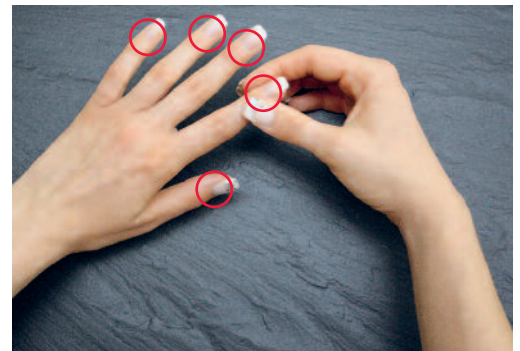


Figure 2: application d'une crème de protection cutanée sur le contour des ongles.

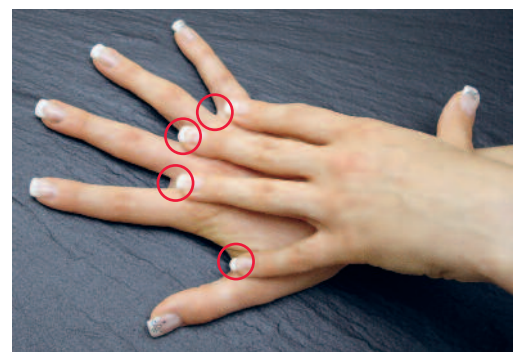


Figure 3: application d'une crème de protection cutanée entre les doigts.

- 6** Existe-t-il dans votre salon des instructions de travail concernant l'utilisation de gants et le contact avec des substances dangereuses pour la peau?
- Utilisez des produits qui permettent d'éviter le contact direct avec la peau. En cas d'impossibilité, il convient d'employer des gants de protection appropriés (figure 4).
- oui**
 en partie
 non
-
- 7** Le travail en milieu humide et aqueux dépasse-t-il deux heures par jours?
- Dans ce cas, il faut impérativement suivre des mesures systématiques de protection de la peau et veiller à alterner travail en milieu humide et travail en milieu sec.
- Attention: travailler avec des gants imperméables à l'air provoque la formation d'une chambre humide sur la peau et est donc considéré comme une activité en milieu humide.
- oui**
 en partie
 non
-
- 8** Des gants ménagers sont-ils utilisés lors du nettoyage des bacs, miroirs, sols, etc.?
- oui**
 en partie
 non
-
- 9** Les nouveaux arrivants dans la profession de coiffeur sont-ils conseillés par un spécialiste (par ex. dermatologue, médecin du travail, médecin de famille) en ce qui concerne les dangers pour la peau et la protection de la peau?
- oui**
 en partie
 non
-
- 10** Les collaborateurs sont-ils conseillés par un dermatologue dès les premiers éléments de suspicion d'une dermatose (image 5)?
- oui**
 en partie
 non
-
- 11** Lors de l'utilisation de colle acrylate (faux ongles), le contact avec la peau est-il évité?
- Les acrylates peuvent provoquer des allergies.
- oui**
 en partie
 non
-
- 12** Une crème de soins est-elle appliquée après le travail sur les mains très sollicitées?
- oui**
 en partie
 non
-
- 13** Existe-t-il un lavabo séparé pour se nettoyer les mains? Des produits de nettoyage, de protection et de soin de la peau sont-ils disponibles?
- oui**
 en partie
 non



Figure 4: des gants de protection permettent d'éviter le contact avec des substances dangereuses pour la peau.



Figure 5: début d'irritation de la peau

14 La qualité de l'atmosphère ambiante est-elle assurée par une arrivée et une évacuation d'air (artificielles ou naturelles) adaptées?

En cas de ventilation naturelle, il faut procéder à une forte aération toutes les heures.

En cas d'utilisation de sprays, etc., il faut répéter les aérations.

Une aération régulière peut également être assurée par des ventilateurs aspirants ou par une installation technique adaptée.

- oui**
- en partie**
- non**

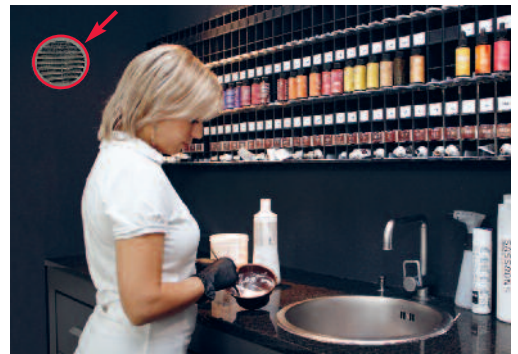


Figure 6: bonne aération lors de la préparation de produits décolorants.

15 Une pièce offrant de bonnes possibilités d'aération est-elle disponible pour la préparation de produits de teinture ou de décoloration (figure 6)?

- oui**
- en partie**
- non**

16 Les filtres des installations d'aération ou des appareils d'assainissement de l'air ambiant sont-ils changés en temps voulu?

Il faut garantir une maintenance régulière.

- oui**
- en partie**
- non**



Figure 7: bombe aérosol



Figure 8: pulvérisateur manuel

17 Dans la mesure du possible, des pulvérisateurs manuels (figure 8) sont-ils utilisés à la place de bombes aérosols (figure 7)?

- oui**
- en partie**
- non**

18 Le personnel utilise-t-il souvent du dissolvant?

Le cas échéant, il faut veiller à une aération suffisante.

- oui**
- en partie**
- non**



Figure 9: table de traitement des ongles avec installation d'aspiration.

19 Les postes de traitement des ongles sont-ils équipés d'installations d'aspiration efficaces (figure 9)?

Il faut prévoir pour les postes fixes des aspirations efficaces avec filtres remplaçables.

- oui**
- en partie**
- non**

20 Lors de longs travaux de polissage, des masques de protection respiratoire appropriés (figure 10) sont-ils portés?

Le masque de type FFP2 (poussières fines) nécessaire se trouve dans le commerce spécialisé ou dans les centres de bricolage.

- oui**
- en partie**
- non**



Figure 10: porter un masque de protection respiratoire lors de longs travaux de polissage.

21 Les fauteuils des clients et les bacs sont-ils suffisamment réglables en hauteur pour que les collaborateurs puissent toujours travailler dans une bonne posture, indépendamment de leur taille (images 11 + 12)?

- oui
 en partie
 non

Le cas échéant, il convient d'utiliser des sièges pour enfants pour adapter la hauteur de travail (figure 13).



Figure 11: mauvaise posture.



Figure 12: régler la hauteur du siège du client de façon à pouvoir travailler dans une bonne posture.

22 Des tabourets roulants réglables en hauteur (figure 14) ou des appuie-fesses sont-ils prévus pour le travail?

- oui
 en partie
 non

23 Les collaborateurs alternent-ils travaux assis et travaux debout (figures 15 et 16)?

- oui
 en partie
 non

Les stations debout prolongées et non variées sollicitent le dos et entraînent des contractures au niveau des épaules et de la nuque.



Figure 13: utilisation de sièges pour enfants.

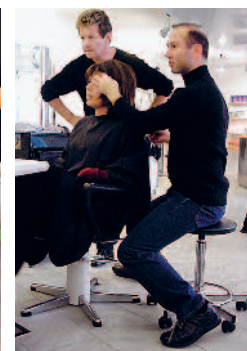


Figure 14: travaux avec des tabourets roulants réglables en hauteur.

24 La place est-elle suffisante pour permettre une pleine liberté de mouvements (figure 17)?

- oui
 en partie
 non

25 Les collaborateurs ont-ils la possibilité de s'asseoir pendant les pauses (figure 18)?

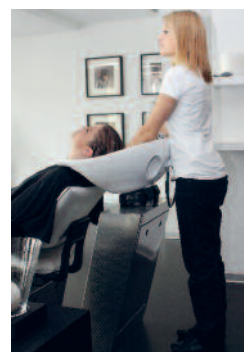
- oui
 en partie
 non

26 Existe-t-il une salle ou une zone de pause séparée ne servant pas dans le même temps de dépôt, laboratoire, local de travail ou de pièce de rangement (figure 18)?

- oui
 en partie
 non

27 Les collaborateurs portent-ils des chaussures adaptées qui apportent au pied un soutien optimal (figure 19)?

- oui
 en partie
 non



Alternance entre travail debout (figure 15) et assis (figure 16).



Figure 17: place suffisante. Liberté de mouvements.



Figure 18: salle de pause séparée avec possibilités de s'asseoir.



Figure 19: chaussures adaptées.

Sécurité et protection de la santé en général

- 28** Les prises situées en milieu humide et aqueux (lavabos, salles de lavage) disposent-elles toutes d'un système de protection contre les défaillances de courant (figures 20 et 21)?

Les systèmes de protection contre les défaillances de courant peuvent sauver des vies et empêcher des incendies.

- oui**
 en partie
 non

- 29** Les auxiliaires et appareils électriques sont-ils soumis à un contrôle visuel régulier?

Les câbles électriques défectueux doivent être immédiatement remplacés (figure 22)!

- oui**
 en partie
 non

- 30** La place de travail est-elle suffisamment éclairée?

L'éclairage de la place de travail doit être de 500 lux au minimum même si la source lumineuse est vieille ou encrassée.

- oui**
 en partie
 non

- 31** L'éclairage de la place de travail est-il anti-éblouissant?

Les éblouissements dus à de fortes sources lumineuses ou à la réflexion sur des miroirs sont à éviter.

- oui**
 en partie
 non

- 32** Les places de travail sont-elles à l'abri des courants d'air?

- oui**
 en partie
 non

- 33** Les collaborateurs sont-ils dérangés par du bruit pendant le travail?

Le bruit (par ex. bruit des appareils, musique, conversations à voix haute, etc.) peut être un facteur de stress et doit être réduit au minimum.

- oui**
 en partie
 non

- 34** Une trop forte pression de travail est-elle à l'origine de stress?

Pour de plus amples informations:
<http://www.stressnostress.ch>

- oui**
 en partie
 non

- 35** Les revêtements de sols sont-ils antidérapants et adaptés aux conditions de l'entreprise?

Des tapis-brosses en quantité suffisante empêchent l'humidité et les salissures (figure 23)!

- oui**
 en partie
 non

- 36** Les endroits présentant un risque de chute (paliers, marches, câbles à découvert, objets dispersés, arêtes vives, etc.) sont-ils dans la mesure du possible éliminés ou suffisamment signalés (figures 24 + 25)?

- oui**
 en partie
 non

- 37** Les bombes aérosols sont-elles protégées de la lumière du soleil directe?

La vitrine ne doit exposer que des bombes vides. La chaleur directe constitue un facteur de risque d'explosion et d'incendie en présence de sources d'inflammation (tabagisme par ex.)!

- oui**
 en partie
 non



Figure 20: les systèmes de protection contre les défaillances de courant sont impératifs en milieu humide et aqueux.



Figure 21: un équipement en prises FI est recommandé pour les anciennes installations.



Figure 22: remplacer immédiatement les câbles électriques défectueux.



Figure 23: moins d'humidité et de salissures grâce à des tapis-brosses appropriés.



Figures 24 + 25: éliminer ou signaler les endroits présentant un risque de chute.

Sécurité et protection de la santé en général

38 En cas d'utilisation de substances dangereuses pour la peau, les instructions des fiches de données de sécurité ou les avertissements des emballages de produits cosmétiques sont-ils suivis (image 26)?

- oui
 en partie
 non



Figure 26: lire attentivement les avertissements marqués sur les emballages de produits cosmétiques.

Instruction et formation

39 Les collaborateurs connaissent-ils les principes ergonomiques?

- Posture droite, détendue
- Activités qui se répètent souvent
- Alternance entre travail debout et assis
- Exercices de relaxation
- Chaussures appropriées

- oui
 en partie
 non

40 Des collaborateurs sont-ils formés dans le domaine des premiers secours?

- Comportement en cas d'urgence
- Liste téléphonique avec numéros d'urgence
- Annonce d'urgence / Schéma d'annonce
- Pharmacie d'urgence: contrôle du matériel, localisation et désignation

- oui
 en partie
 non

41 Des réunions régulières ont-elles lieu pour des instructions et des entretiens?

Un échange ciblé entre collaborateurs et responsables favorise un comportement sûr, une bonne collaboration ainsi qu'un climat de travail agréable.

- oui
 en partie
 non

42 Les collaborateurs sont-ils suffisamment (in)formés dans les domaines suivants?

- Utilisation de substances dangereuses pour la santé
- Contact avec les clients (règles d'hygiène, risque d'infection en cas de VIH, d'hépatite, etc.)
- Protection de la peau / Plan de protection de la peau
- Règles de comportement en cas de menace ou d'agression

Les instructions et formations doivent pouvoir être justifiées.

- oui
 en partie
 non



Figure 27: documents d'instruction gratuits pour la formation des coiffeurs. Référence Suva 88804.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Informations complémentaires

Manuel de la solution par branche: *coiffuresuisse*, Association suisse de la coiffure, Moserstrasse 52, case postale 641, 3000 Berne 22, tél. 031 332 79 42, fax 031 331 45 00, mail@coiffuresuisse.ch, www.coiffuresuisse.ch

Publications de la Suva: commande en ligne sous: www.suva.ch, rubrique «waswo»

Publications de la CFST: commande en ligne sous: www.cfst.ch, rubrique «Service des commandes»

www.2mains.ch

www.suva.ch/sapros – Le marché des produits de sécurité sur Internet

www.suva.ch/protection-peau

